



Fiche Produit Certificat de signature électronique





Sommaire

| | |
|------------------------------|----------|
| I RGS2* | 4 |
| A Principe..... | 4 |
| B Fonctionnalités..... | 5 |
| C Avantages..... | 5 |
| D Comment en bénéficier..... | 6 |



A Principe



La signature

Conformément aux dispositions de l'article 1316-4 du Code civil, « La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie celui qui l'appose. Elle manifeste le consentement des parties aux obligations qui découlent de cet acte. Quand elle est apposée par un officier public, elle confère l'authenticité à l'acte.

Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. une signature manuscrite reproduite graphiquement sur un support ne peut être considéré comme une véritable signature électronique. il est donc nécessaire d'acquérir un certificat RGS.



Le certificat électronique

Un Certificat électronique RGS est une véritable carte d'identité numérique.

Il permet de vous authentifier sur la toile en toute sécurité, certifie et donne une valeur légale à chacun de vos documents signés.

Un mécanisme de signature numérique doit présenter les propriétés suivantes :

- Il doit permettre au lecteur d'un document d'identifier la personne ou l'organisme qui a apposé sa signature (propriété d'identification).
- Il doit garantir que le document n'a pas été altéré entre l'instant où l'auteur l'a signé et le moment où le lecteur le consulte (propriété d'intégrité).

Le certificat électronique est :

- Authentique : l'identité du signataire doit être unique
- Infalsifiable : la signature ne peut pas être falsifiée. seul le détenteur du certificat peut signer en son nom
- Non réutilisable : la signature n'est pas réutilisable. Elle fait partie du document signé et ne peut être déplacée ou copiée sur un autre document.
- Inaltérable : un document signé est inaltérable. Une fois qu'il est signé, on ne peut plus le modifier. ou effacer la signature
- Irrévocable : la personne qui a signé ne peut le nier.

il existe 3 niveaux de signature électronique :

- RGS1*
- RGS2*
- RGS3*

Pour l'utilisation de la plateforme SOLAERE, le GIP RECIA a acquis en qualité d'opérateur de mutualisation les certificats nécessaires à la télétransmission.

Pour l'utilisation du parapheur électronique les collectivités devront acquérir auprès du GIP RECIA si elles le souhaitent des certificats RGS2* pour authentifier la signature des documents.

En effet, le GIP RECI est Autorité d'Enregistrement Déléguée et peut remettre des certificats à ses membres.



Le référentiel général de sécurité est pris en application du décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives.

B Fonctionnalités

Appelé "token", ou "clé de sécurité", le certificat de signature électronique permet au porteur de ce certificat de s'identifier pour apposer sa signature électronique sur un document.

L'utilisateur n'a qu'à insérer sa clé de sécurité dans le port USB de son ordinateur pour pouvoir apposer sa signature.

Il peut viser les documents soumis à sa signature, en se connectant directement au parapheur électronique depuis le portail SOLAERE.

Pour signer, il clique sur le symbole de signature et tape son code PIN pour valider son action.

C Avantages

La signature électronique est un élément-clé de la dématérialisation. De fait, elle dispose des mêmes atouts :

- raccourcissement des délais de traitement des dossiers et de prise de décision,
- suppression des délais et des coûts de traitement des courriers liés à la mise sous pli et à l'affranchissement
- sécurisation des échanges

D Comment en bénéficier

Il vous est possible d'acquérir un Certificat de signature électronique RGS** à tarif négocié auprès de notre partenaire Support - RGS.

Le coût négocié est de 232€ HT pour une durée de 3 ans (soit 77 €HT par an) auquel s'ajoutent 25 € de frais de dossier. Ce prix comprend la clé USB de sécurité et l'assistance technique utilisateur.

En choisissant cette offre partenaire, deux possibilités s'offrent à vous:

- soit le titulaire du certificat se rend au GIP RECIA pour la remise du certificat en face à face. Dès lors, il vous appartiendra de l'installer sur votre poste de travail.
- soit nous nous déplaçons et assurons une prestation de service pour l'installation sur l'ordinateur client, la vérification des fonctionnalités et la formation de l'utilisateur. Ce service sera facturé 50 €HT par certificat délivré. Si vous souhaitez acquérir un certificat de signature électronique en bénéficiant de ce partenariat, je vous invite à suivre la procédure suivante:

Étape n°1

Connecter vous au site de notre partenaire en cliquant sur le lien suivant en utilisant Google Chrome ou Internet Explorer :

<https://www.support-rgs.com/?q=commander/commander-un-certificat-id>

Étape n°2

Créer votre compte en faisant attention à bien sélectionner le type "RGS**" et la durée (3ans)

Étape n°3

Vous allez recevoir un mail de confirmation accompagné d'un formulaire à remplir et à retourner par mail à support RGS. Notez dans les remarques "GIP RECIA"



Les tarifs négociés

NB: les tarifs indiqués sur le site internet du partenaire ne comprennent pas la réduction de 7.5% accordée aux membres du GIP. Celle ci sera appliquée après confirmation de votre qualité de membre du GIP RECIA.